

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DU CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES
Séance ordinaire tenue le 30 septembre 2025 à 17 heures

PRÉSENCES

GROUPES SOCIOCOMMUNAUTAIRES ET SOCIOECONOMIQUES

AYOTTE, Bruno	CJE de d'Autray-Joliette	P
PELLETIER, Marc	CJE Matawinie	P
RINFRET, Geneviève	CJE Montcalm	P

ENTREPRISES

GIRARD, Marie-Pierre	CISSS de Lanaudière	A
VACANT		***

ÉLÈVE

VACANT		***
---------------	--	------------

PARENT

VACANT		***
---------------	--	------------

PERSONNELS DU CENTRE MULTISERVICE

DESMARAIS, Suzie	Enseignante - Centre de formation l'Argile	P
VACANT	*****	***
CHEVRETTE, Patricia	Personnel de soutien	P

DIRECTION DU CENTRE MULTISERVICE

VALLÉE, Diane	Directrice - Centre multiservice des Samares	P
---------------	--	----------

PERSONNES RESSOURCES

BOISJOLI, Karine	Directrice adjointe du service des ressources éducatives FP-FGA Centre multiservice des Samares	P
LANOUE, Philippe	Directeur adjoint de services de l'organisation scolaire, ressources financières et humaines Centre multiservice des Samares	P

MISE EN SITUATION COMMUNE

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À 17 H 00.

Madame Diane Vallée souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur présence. Elle fait également mention de postes vacants des professionnels, du personnel de soutien, parents et élèves de la FP et FGA. Elle fait appel à tous pour le comblement de ces postes via des suggestions. Un tour de table est demandé pour que tous les membres se présentent.

Le *quorum* étant constaté, l'assemblée est ouverte à 17h01

Désignation du ou de la secrétaire de la séance.

Janick Noury est désignée à l'unanimité secrétaire du Conseil d'établissement.

C.É. – F.P. 2025.09.30.01

C.É. – FGA 2025.09.30.01

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par monsieur *Marc Pelletier*

Appuyé par madame *Amélie Duchesneau*

Et résolu :

d'adopter la nomination de *Janick Noury* à titre de secrétaire de la séance du Conseil d'établissement du Centre multiservice des Samares pour la formation professionnelle et la formation générale aux adultes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM)
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2025
4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2025
5. SUJETS POUR DÉCISION
 - 5.1 Nomination de la présidence du Conseil d'établissement (LIP art. 56 et 107);
 - 5.2 Nomination de la vice-présidence du Conseil d'établissement (LIP art. 56 et 107);
 - 5.3 Règles de régie interne pour les rencontres du Conseil d'établissement (Adoption)
(LIP art. 67 et 108);
 - 5.4 Calendrier annuel des rencontres du Conseil d'établissement (Adoption) (LIP art. 67 et 108);
 - 5.5 Information sur les surplus du fonds à destination spéciale (LIP Art. 94 et 110.4);
 - 5.6 Bottin des frais chargés aux élèves (AMENDEMENTS) (LIP art. 3,4,7,75.01 et 292);
 - 5.7 Activités de campagnes de financement – fonds à destination spéciale (Approbation)
(LIP art. 94 et 110.4);
 - 5.7.1 Congrès d'esthétique Montréal (CF l'Argile);
 - 5.7.2 Service à la française (E.H.L.);
 - 5.7.3 Vins et fromage – Fondation des Samares (E.H.L.);
 - 5.7.4 Stage en France (E.H.L.).
 - 5.8 Fonds à destination spéciale (DONS) (LIP Art. 94 et 110.4);
 - 5.8.1 Défi des recrues (Compétences Québec);
 - 5.8.2 Concours Fondation Sœur Angèle (E.H.L.);
 - 5.8.3 Concours Abbaye Val Notre-Dame (E.H.L.);
 - 5.8.4 Programme des produits forestiers non ligneux (Desjardins et MRC Matawinie);
 - 5.8.5 Fondation CWB – Programme pour l'évolution d'équipement et de la technologie;
 - 5.8.6 Compagnie d'assurance Beneva – Programme mécanique automobile.
6. SUJETS POUR INFORMATION
 - 6.1 Rôles et fonctions du Conseil d'établissement:
Formation obligatoire CÉ et principaux sujets traités (LIP art.53 et 459.5);
 - 6.2 Dénonciation de conflits d'intérêt (LIP art. 53 et 70);
 - 6.3 Résultats de l'année 2024-2025 (LIP Art. 96.13 et 110.10);
 - 6.4 Information concernant le contexte budgétaire;
 - 6.5 Information sur les activités dans les centres (LIP art. 87 et 89).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FP

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM)
C.É. – F.P. 2025.09.30.02

Le *quorum* étant constaté, l'assemblée de la formation professionnelle est ouverte à 19 h 13.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.É. – F.P. 2025.09.30.03

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Suzie Desmarais*
Appuyé par *Patricia Chevrette*

Et résolu :
d'adopter l'ordre du jour de la formation professionnelle du 30 septembre 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2025
C.É. – F.P. 2025.09.30.04

Aucune modification n'est apportée.

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevrette*
Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :
d'adopter le procès-verbal de la formation professionnelle du 27 mai 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2025

AUCUN SUIVI

5. SUJETS POUR DÉCISION

- 5.1. NOMINATION DES MEMBRES DES GROUPES SOCIOÉCONOMIQUE ET SOCIOCOMMUNAUTAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (LIP art. 102);
C.É. – F.P. 2025.09.30.05

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevette*
Appuyé par *Suzie Desmarais*

Et résolu :
d'adopter la nomination de madame Geneviève Rinfret, monsieur Bruno Ayotte et monsieur Marc Pelletier, à titre de membres des groupes socioéconomique et sociocommunautaire du Conseil d'établissement du Centre multiservice des Samares pour la formation professionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (LIP art. 56 et 107);
C.É. – F.P 2025.09.30.06

Les membres proposent madame Geneviève Rinfret comme présidente du Conseil d'établissement et elle accepte la nomination.

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevette*
Appuyé par *Suzie Desmarais*

Et résolu :
d'adopter la nomination de madame Geneviève Rinfret à titre de présidente du Conseil d'établissement du Centre multiservice des Samares pour la formation professionnelle.

Les membres proposent monsieur Bruno Ayotte à la vice-présidence du Conseil d'établissement et il accepte la nomination.
C.É. – F.P 2025.09.30.07

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevette*
Appuyé par *Suzie Desmarais*

Et résolu :
d'adopter la nomination de monsieur Bruno Ayotte à titre de vice-présidence du Conseil d'établissement du Centre multiservice des Samares pour la formation professionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE POUR LES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(Adoption) (LIP art. 67 et 108);

C.É. – F.P 2025.09.30.08

Madame Diane Vallée présente le document en précisant que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, il est obligatoire d'y procéder. Aucun changement n'est à apporter.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Patricia Chevrette*

Appuyé par *Suzie Desmarais*

Et résolu :

d'adopter les règles de la régie interne tel que déposées.

ADOPTER À L'UNANIMITÉ

5.4. CALENDRIER ANNUEL DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (Adoption) (LIP art. 67 et 108);

C.É. – F.P 2025.09.30.09

Madame Diane Vallée présente le calendrier des réunions du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026. Il a été convenu que, dans l'éventualité d'une tempête le 2 décembre 2025, la rencontre se tiendra en mode virtuel via TEAMS. Un lien sera envoyé le matin même, en fonction des conditions météorologiques. De plus, un courriel contenant l'ensemble des dates des réunions sera transmis aux membres.

Les dates de rencontre convenues pour l'année 2025-2026 sont :

- 2 décembre 2025 (En présentiel ou en virtuel, si les conditions météorologiques ne sont pas bonnes.)
- 10 février 2026 (Virtuel)
- 14 avril 2026 (Présentiel)
- 26 mai 2026 (Présentiel)

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Patricia Chevrette*

Appuyé par *Suzie Desmarais*

Et résolu :

d'adopter le calendrier des rencontres du conseil d'établissement tel que déposé.

ADOPTER À L'UNANIMITÉ

5.5. INFORMATION SUR LES SURPLUS DU FONDS À DESTINATION SPÉCIALE (LIP ART. 94ET 110.4);
C.É. – F.P 2025.09.30.10

Philippe présente son tableau sur les levées de fonds. Ces fonds sont actuellement déposés sur un compte financier, puis ils seront distribués selon une mesure définie. Comme les années précédentes, les levées de fonds sont recueillies aux mêmes endroits afin de pouvoir ensuite les répartir dans les différents centres et/ou les élèves respectifs.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Bruno Ayotte*

Appuyé par *Patricia Chevrette*

Et résolu :

d'approuver les modalités de répartition du fonds à destination spéciale.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5.6. BOTTIN DES FRAIS CHARGÉS AUX ÉLÈVES 2024-2025 (AMENDEMENTS) (APPROBATION);
C.É. – F.P 2025.09.30.11

Monsieur Philippe Lanoue présente le tableau du bottin des frais chargés aux élèves pour l'année scolaire 2025-2026. Quelques ajustements ont été apportés à certains montants par rapport à l'année 2024-2025, notamment en ce qui concerne les cahiers. Du côté de la formation professionnelle, on observe une variation des frais se situant entre 2,00 \$ et 5,00 \$. Le cahier de l'ASP en construction affiche une diminution de 5,00 \$, tout comme celui du cours en sécurité privée-gardiennage. Au CESL, pour le programme AEP, un ajout de 18,00 \$ est prévu pour un nouveau cahier. Enfin, à l'EHL, une nouvelle page est ajoutée au cours de concomitance cuisine jeune.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Bruno Ayotte*

Appuyé par *Marc Pelletier*

Et résolu :

d'approuver les frais chargés aux élèves tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5.7. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT - FONDS À DESTINATION SPÉCIALE (APPROBATION)
(LIP art. 94 et 110.4);

- 5.7.1. Congrès d'esthétique Montréal
Permettre de découvrir de nouvelles compagnies de cosmétique, assister à des conférences présentées par des professionnels.

C.É. – F.P. 2025.09.30.12

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevette*
Appuyé par *Suzie Desmarais*

Et résolu :
d'approuver l'activité du congrès d'esthétique telle que déposée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.7.2. Service à la française (E.H.L.);
But de permettre d'enrichir leurs connaissances de formation et la vie étudiante.

C.É. – F.P. 2025.09.30.13

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Suzie Desmarais*
Appuyé par *Patricia Chevette*

Et résolu :
d'approuver l'activité du service à la française telle que déposée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.7.3. Soirée menu gastronomique – Fondation des Samares (E.H.L.);
Cette soirée a pour objectif d'amasser des fonds pour la Fondation des Samares et pour les activités éducatives des élèves de l'EHL, notamment le voyage en France au printemps 2026.

C.É. – F.P. 2025.09.30.14

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Suzie Desmarais*
Appuyé par *Patricia Chevette*

Et résolu :
d'approuver l'activité de soirée « menu gastronomique » – Fondation des Samares/EHL telle que déposée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.7.4. Stage en France (E.H.L.);
But de permettre d'enrichir leurs connaissances de formation et la vie étudiante à l'étranger.

C.É. – F.P. 2025.09.30.15

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevette*
Appuyé par *Suzie Desmarais*

Et résolu :
d'approuver l'activité du stage en France telle que déposée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5.8. FONDS À DESTINATION SPÉCIALE (DONS) (APPROBATION) (LIP art. 94 et 110.4);

- 5.8.1. Défi des recrues (Compétences Québec)
Suite à l'événement qui s'est déroulé les 17 et 18 juin 2025 au CESL, Compétence Québec remet deux chèques de 500,00 \$ chacun aux écoles victorieuses du Défi des recrues.

C.É. – F.P. 2025.09.30.16

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Patricia Chevette*
Appuyé par *Suzie Desmarais*

Et résolu :
d'approuver le don de Compétences Québec destiné aux écoles secondaire gagnantes tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.8.2. Concours Fondation Sœur Angèle (E.H.L.);
Concours interne avec prix, bourses et dons.

C.É.- F.P. 2024.09.24.17

Sur proposition dûment faite et appuyée :
Il est proposé par *Suzie Desmarais*
Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :
d'approuver le concours Fondation Sœur Angèle tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.8.3. Concours Abbaye Val Notre-Dame (E.H.L.);
Concours internes avec prix, bourses et dons.

C.É.- F.P. 2024.09.24.18

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Marc Pelletier*

Appuyé par *Patricia Chevette*

Et résolu :

d'approuver le concours abbaye Val Notre-Dame tel que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.8.4. Programme des produits forestiers non-ligneux (Desjardins et MRC Matawinie);
La caisse Desjardins du Nord de Lanaudière et la MRC Matawinie ont pris connaissance de
de la demande de contribution au Programme PFNL. Après l'avoir soigneusement étudiée,
ils ont le plaisir de remettre la somme de 50 000,00 \$. Cette contribution s'ajoute à une
somme de 150 000,00\$ provenant du Fonds du Grand Mouvement, ainsi que de 26 179,43 \$
provenant des Caisses de la région, pour un total de 226 179,43 \$.

C.É. – F.P. 2025.09.30.19

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Suzie Desmarais*

Appuyé par *Marc Pelletier*

Et résolu :

d'approuver l'encaissement du don de Desjardins et MRC Matawinie tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- 5.8.5. Fondation CWB – Programme pour l'évolution d'équipement et de la technologie
Une demande a été présentée à la fondation afin d'obtenir un financement pour
l'acquisition d'un robot destiné au département de soudage. Un don d'une valeur de
10 000,00 \$ a été accordé.

C.É. – F.P. 2025.09.30.20

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Patricia Chevette*

Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :

d'approuver l'encaissement du don de la fondation CWB – (Programme pour l'évolution d'équipement
et de la technologie) tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5.8.6. Compagnie d'assurance Beneva – Programme en carrosserie

La compagnie d'assurance remettra des voitures accidentées au programme de carrosserie du centre de formation L'Argile. Par la suite, les véhicules seront transférés au département de mécanique automobile afin que les élèves puissent les utiliser dans le cadre de leurs apprentissages tout au long de leur formation.

C.É. – F.P. 2025.09.30.21

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Suzie Desmarais*

Appuyé par *Patricia Chevrette*

Et résolu :

d'approuver le don de véhicules automobiles de la part de la compagnie Beneva – (Programme mécanique automobile) tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5.8.7. Don – Centre de formation St-Roch

Ce don de 20 000,00 \$ annuellement, à compter de 2026 et pour une durée de six années, est pour l'ouverture du nouveau centre de formation professionnelle à St-Roch-de-l'Achigan.

Cette initiative vise à répondre aux besoins de formation dans le secteur de la construction et à soutenir le développement des compétences dans la région.

C.É. – F.P. 2025.09.30.22

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Suzie Desmarais*

Appuyé par *Patricia Chevrette*

Et résolu :

d'approuver le don de la MRC de Montcalm tel que déposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. SUJETS POUR INFORMATION

6.1. Rôle et fonctions du conseil d'établissement;

Formation obligatoire CÉ et principaux sujets traités (LIP art. 53 et 459.5);

Mme Diane Vallée présente les rôles et responsabilités des membres du Conseil d'établissement ainsi que le document gouvernemental relatif à la formation obligatoire. Elle a mentionné que le lien serait partagé avec tous les membres et a insisté sur l'importance et l'obligation, pour les nouveaux membres, de compléter cette formation.

6.2. Dénonciation de conflits d'intérêts (LIP art. 53 et 70);

Le document de dénonciation d'intérêts est présenté. Les membres disposant d'un droit de vote sont invités à le compléter et à le remettre à la secrétaire, afin qu'il soit versé au dossier du conseil d'établissement.

6.3. Résultats de l'années 2024-2025 (LIP art. 96.13 et 110.10);

Diane Vallée présente son document aux membres du conseil d'établissement. Elle débute en mentionnant les deux changements survenus au sein de l'équipe de direction, soit la nomination de madame Isabelle Côté pour le Centre d'excellence en santé de Lanaudière et St-Esprit et celle de madame Nancy Delisle pour les centres de formation de Montcalm et Rawdon. Elle poursuit en abordant les cibles atteintes pour chacune des qualifications, lesquelles sont, somme toute, très satisfaisantes. Pour l'année 2024-2025, on observe une augmentation de 346 diplomations/qualifications, ce qui représente une augmentation de 143,5 % par rapport à 2023-2024. Les AEP affichent un taux nettement supérieur aux DEP et ASP. Les cibles totale 2024-2025 sont dépassées de 22,9 % en FGA et de 51,4 % en Formation à distance (FAD). Du côté des admissions de 2023-2024 à 2024-2025, on note une augmentation de 14,8 %.

6.4. Information concernant le contexte budgétaire;

Madame Diane Vallée a présenté un survol des faits saillants concernant les règles budgétaires et leur fonctionnement, telles qu'é émises par le ministère de l'Éducation (MEQ) en juillet 2025. Elle a mentionné que le MEQ n'autorise plus l'utilisation des surplus cumulés afin d'adopter un budget déficitaire. Le centre de services scolaire doit malgré tout présenter un budget équilibré. De plus, le ministère exige que la cible des équivalents temps complet (ETC) soit respectée, soit 1828 heures rémunérées sur une année par employé. Enfin, il précise que chaque centre de services scolaire peut effectuer des compressions allant jusqu'à 20 % des mesures budgétaires, au besoin. En ce qui concerne le Centre multiservice des Samares, la coupure s'élève à un montant de 443 000,00 \$. De plus, les corps d'emploi qui ne seront pas touchés par les restrictions budgétaires, sont ceux liés directement aux services à l'élève, soit les enseignants, les orthopédagogues, les techniciens en éducation spécialisée, les préposés aux élèves handicapés, le personnel des services de garde ainsi que les techniciens en travail social et conseillers en orientation. Il est précisé que ces postes pourraient ne pas être remplacés, y compris ceux liés au personnel de soutien et aux directions. Les dossiers seraient redistribués au sein de l'équipe actuelle. Pour conclure, le gouvernement procède actuellement à une réduction des effectifs, impactant l'ensemble des centres de services.

6.5. Information sur les activités dans les centres (LIP art. 87 et 89);

Madame Vallée, présente un résumé des nouveautés:

- Mise en place du nouveau programme de concomitance en cuisine;
- Lancement du nouveau programme Envol Sociopro;
- Développement du programme Attestation d'études Professionnelle (valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL), dont le démarrage est prévu pour 2026;
- Portes ouvertes en formation professionnelle, qui auront lieu le 18 novembre 2025.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

C.É.- F.P. 2025.09.30.23

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Patricia Chevette*

Appuyé par *Suzie Desmarais*

Et résolu :

d'adopter la levée de l'assemblée de la formation professionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 H 19



Madame Geneviève Rinfret
Présidente



Madame Diane Vallée
Directrice